

Entretien : «Il est essentiel d'inscrire la dette sociale dans les contraintes budgétaires de l'Etat»



Finances news : 15 - 09 - 2011

La création d'un fonds d'amortissement permettrait de lisser la dette liée aux retraites et à la rendre supportable.

Plusieurs types de financement existent, notamment la création d'une nouvelle taxe ou la réaffectation partielle d'une taxe déjà existante.

Le rapport final sur la retraite sera présenté dans quelques semaines avec de fortes chances d'aboutir à un régime de retraite unifié.

Intervenant au 5ème Colloque International sur les Finances Publiques, Mohammed El Alaoui El Abdallaoui, Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites, revient sur le principe même de la réforme des retraites au Maroc.

-Finances News Hebdo : Vous avez évoqué l'idée de création d'un fonds d'amortissement. Dans quels délais pareille initiative devrait-elle être concrétisée ?

- Mohammed El Alaoui El Abdallaoui : En évoquant les délais, il faut savoir que plus vite on amorcera ces réformes, mieux ce sera. L'idée première est de pouvoir préparer l'avenir. Il est vrai qu'en parlant d'endettement lié à la retraite, cela concernera plus les années 20 et 30 de ce troisième millénaire. Ce n'est pas quelque chose d'assez proche. Mais, l'idée est justement de faire entrer cet endettement dans les marges de manœuvre actuelles de l'Etat. C'est en quelque sorte provisionner une quantité de dettes futures dès maintenant, pour les lisser et les rendre plus supportables pour le budget de l'Etat. C'est là même le principe du projet du fonds d'amortissement qui vise justement à amortir cette dette.

Ensuite, l'idée est de se dire que ce fonds d'amortissement sera à l'image d'un fonds de réserve de prévoyance dans le sens qu'on va créer un fonds qui sera alimenté. Par la suite, pour la manière dont il faut l'alimenter, il existe plusieurs scénarios.

J'ai donné à un certain moment l'exemple de la création d'une taxe spéciale ou la réaffectation partielle d'une taxe déjà existante. Dans des pays comme la Norvège, ce sont les produits pétroliers qui sont affectés...

On peut réfléchir à plusieurs types de financement de ce fonds, mais l'essentiel est de pouvoir inscrire la dette à venir dès à présent dans les contraintes budgétaires de l'Etat

marocain.

-F. N. H. : Le rapport définitif sur la retraite au Maroc sera transmis à la Commission Nationale de la Retraite dans quelques semaines. Peut-on en connaître les grandes lignes ?

-M. E. A. E. A : Je crois qu'il faut attendre encore, puisque certains points sont toujours en discussion. Il y a eu déjà le rapport du cabinet actuariel ... Le mois d'août a été très studieux parce qu'il y avait des discussions aussi autour de l'avis du Bureau International du Travail. Et la DAPS, la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale qui chapeaute cette Commission technique, devrait également réunir les différents partenaires pour pouvoir donner une version finale au chef du gouvernement qui est également le président de la Commission nationale.

-F. N. H. : Vous avez avancé l'idée de l'importance de rendre visible la dette sociale dans les comptes de l'Etat. Est-ce que ce n'est pas le cas et quelle est la finalité d'une telle démarche ?

-M. E. A. E. A : Ce n'est jamais le cas. Aujourd'hui, on comptabilise cela en hors bilan, donc elle n'est pas visible. L'intervenant qui m'a précédé a bien montré la problématique de la chose. Lors de mon intervention, j'ai souligné qu'il faut pouvoir transférer la dette qu'on a aujourd'hui en hors bilan, et l'intégrer au bilan de l'Etat. Par contre, si ce dernier alimente un fonds d'amortissement, il va devoir emprunter ou tirer sur ses budgets dans ce dessein ; donc, indirectement, cela va paraître sur le bilan de l'Etat. Et c'est là où il y a cet aspect de visualisation de cet endettement.

-F. N. H. : L'un des objectifs évoqués de la réforme de la retraite est le maintien du rôle d'investisseur institutionnel de la CMR. Dans quelle mesure, en attendant ces réformes et avec le déficit prévu à partir de 2012, ce rôle sera-t-il affecté ?

-M. E. A. E. A : À partir des années 20 et 30, l'endettement va créer une pression extraordinaire sur le budget de l'Etat et, indirectement, va diminuer son effort en terme d'investissement. Et si on ne fait rien, le fonds de réserve actuel de la CMR ira en diminuant, et ce dès cette décennie, alors qu'il contribuait en termes de croissance de l'épargne nationale et de l'investissement. Donc, il va commencer à contribuer négativement pendant une décennie, et la relève sera encore plus difficile parce que dans les deux prochaines décennies, l'Etat aura une charge relativement très lourde.

-F. N. H. : On a assisté, ces deux dernières années, à un débat très intense sur le scénario le plus adéquat à retenir pour réformer le système des retraites au Maroc, notamment de mixer le système public au privé. Aujourd'hui, quel scénario vous semble-t-il le plus plausible ?

-M. E. A. E. A : C'est le principe même de la réforme systémique. Le principe de réforme vise d'abord à étendre les prestations à une plus large partie de la population, trouver une certaine équité et une uniformisation également des prestations pour permettre une mobilité entre le public, géré par la CMR, le parapublic géré par la RCAR, et le privé géré par la CNSS et la CIMR.

Aujourd'hui, une personne ne peut concevoir de faire carrière dans ces trois secteurs, public, parapublic et privé, au risque de se retrouver forcément sans retraite même s'il y a certains aspects de coordination entre les différentes caisses de retraite. Et ce principe sera en fin de compte à la base du débat qui sera lancé par la commission nationale des

retraites.

Une autre idée importante à retenir est celle du temps qui est aujourd'hui contre-productif. Ainsi, plus vite on lancera la réforme paramétrique, mieux ce sera. Parce que lors de la mise en place de cette réforme, on arrivera avec un déficit moindre en fin de compte, ce qui est déjà plus soutenable.

Dossier réalisé par S. Es-Siari, I. Bouhrara & I. Benchanna